



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mars 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. Dans la déclaration de son président en date du 9 août 2006 (S/PRST/2006/38), le Conseil de sécurité a insisté sur la dimension régionale de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et la nécessité de continuer à coordonner les activités de l'ONU pour en accroître la cohérence et tirer le meilleur parti des ressources disponibles. Le Conseil a souligné la nécessité d'améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales en ce qui concerne les initiatives de consolidation de la paix et m'a demandé de soumettre un rapport sur les questions transfrontières, accompagné de recommandations sur les moyens de renforcer la coopération entre les institutions des Nations Unies, y compris les missions de maintien de la paix, déployées dans la sous-région. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande, il examine le nouveau paysage qui se dessine en Afrique de l'Ouest en matière de sécurité et fait des recommandations tendant à répondre avec une efficacité accrue aux questions transfrontières qui se posent dans la sous-région.

2. Tout en restant fragile, l'environnement sécuritaire de l'Afrique de l'Ouest continue, dans son ensemble, de s'améliorer. La Sierra Leone et le Libéria ont nettement progressé sur la voie d'un rétablissement durable après conflit et la Guinée-Bissau connaît une évolution encourageante. Au Togo, la mise en œuvre de l'accord politique global du 20 août 2006, par lequel le dialogue intertogolais s'est conclu, ouvre la perspective d'une réforme politique durable, d'une meilleure gouvernance et d'une réconciliation nationale. En Côte d'Ivoire, les pourparlers directs entre les parties et la proximité du Burkina Faso, facilitateur des pourparlers, sont considérés comme le gage crédible d'un règlement acceptable du conflit. Par rapport à la situation d'il y a quelques années, la perspective d'une paix durable semble bien plus prometteuse aujourd'hui en Afrique de l'Ouest. Le déclin de la violence, tant dans son ampleur que dans son intensité, a entraîné la réduction du nombre de pertes en vie humaine et d'autres victimes de la guerre : réfugiés, personnes déplacées dans leur propre pays, enfants soldats.

3. On peut aussi relever des progrès dans le domaine de la gouvernance démocratique, comme en témoigne le nombre accru de gouvernements en place issus d'élections et mieux gérés. L'alternance pacifique au pouvoir dans le respect de la Constitution devient de plus en plus la règle dans la sous-région. La situation économique reste difficile, mais n'est pas désespérée. Bien qu'un faible taux de



productivité reste préoccupant dans un certain nombre de pays, des conditions météorologiques plus favorables ont permis de bonnes récoltes et contribué à accroître la sécurité alimentaire, sérieusement mise à mal en 2004 par les invasions de criquets.

4. De nouvelles difficultés, dont certains problèmes persistants négligés dans le passé, se profilent néanmoins à l'horizon et pourraient menacer sérieusement la stabilité régionale : chômage massif des jeunes, exode rural, migrations clandestines, épidémie de VIH/sida, traite des êtres humaines et trafic de drogues. La prolifération des armes de petit calibre et des armes légères demeure très préoccupante. De façon générale, la sécurité humaine s'améliore mais demeure fragile.

5. La collaboration et la cohésion sans faille des institutions des Nations Unies, y compris des opérations de maintien de la paix, et la coopération de ces institutions avec les organisations régionales permettent de traiter les questions transfrontières régionales avec davantage d'efficacité. La société civile joue aussi un rôle vital. En collaborant entre elles, les institutions et les missions réussissent de mieux en mieux à surmonter les obstacles transfrontières majeurs à la paix et à la sécurité. Mes rapports au Conseil de sécurité en date du 12 mars 2004, sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200), et du 2 mars 2005, sur la coopération entre la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la possibilité pour ces missions de mener des opérations frontalières (S/2005/135), de même que mon rapport intérimaire du 11 février 2005 sur la mise en œuvre des recommandations du Conseil sur les questions transfrontières (S/2005/86) le confirment. Les efforts de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest devraient porter sur trois catégories d'États : la première comprendrait les États en voie de démocratisation, dotés d'institutions stables mais fragiles et ayant d'importantes populations vulnérables; la seconde, les États dotés d'institutions viables, où les abus de pouvoir sont rares ou insignifiants, et qui ont besoin d'un soutien extérieur suivi; la troisième, les États où la situation est des plus instable, où les institutions sont affaiblies et où la crise économique et sociale s'aggrave, ce qui risque d'engendrer des troubles civils et des violences insurrectionnelles. De ce point de vue, la Guinée mérite une attention soutenue et un soutien durable pour pouvoir renforcer le dialogue national et restaurer les conditions élémentaires de la croissance économique. Une Guinée stable serait un facteur de stabilisation pour l'ensemble des pays du bassin du fleuve Mano.

6. Trois grands objectifs sont à atteindre en ce qui concerne le rétablissement après conflit, la consolidation de la paix et le renforcement de la stabilité régionale, à savoir : veiller à ce que les sociétés qui se rétablissent d'un conflit ne retombent pas dans la violence; s'assurer que les pays qui ne sont pas parties à un conflit mais sont exposés à la violence des États voisins bénéficient d'un soutien approprié; et faire porter les efforts sur les pays stables mais qui ont des besoins critiques à long terme en matière de consolidation de la paix, de réconciliation nationale, de bonne gouvernance et de soutien à la répartition équitable de la richesse nationale. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix a commencé à soutenir les pays qui sortent d'un conflit, la Sierra Leone étant l'un des deux premiers pays inscrits à son ordre du jour.

7. La mondialisation prend racine en Afrique de l'Ouest. Grâce à un accès facile et bon marché aux technologies de l'information et de la communication, de nombreux Africains de l'Ouest, y compris qui vivent dans les régions reculées, sont mieux et plus rapidement informés de ce qui se passe dans leur pays et dans le monde. La révolution mondiale des communications donne une autonomie accrue aux gens et permet, notamment aux organisations de la société civile, de créer de solides réseaux aux niveaux national et international. Ce nouveau contexte ne peut manquer de changer l'idée que les opinions publiques se font de questions telles que les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, aussi bien que le traitement que les gouvernements réservent à ces problèmes.

8. Dans ces conditions et à la lumière des travaux importants déjà en cours en vue de donner suite aux recommandations formulées dans mes rapports précédents et les déclarations correspondantes du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2004/7 et S/PRST/2005/9), le présent rapport contient des recommandations sur une série de mesures à prendre en priorité pour contribuer à consolider les progrès réalisés jusqu'ici, tout en renforçant la collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

II. Recommandations en vue de traiter les problèmes transfrontaliers

A. Bonne gouvernance

9. Si la gouvernance tant politique qu'économique continue de gagner du terrain en Afrique de l'Ouest, il n'en demeure pas moins un problème fondamental qui est celui d'établir des pratiques de bonne gouvernance dans un certain nombre de domaines, dont les processus électoraux, la gestion économique et les droits de l'homme. D'importantes réformes sont en cours à cet égard. D'envergure nationale certes, ces réformes peuvent cependant avoir des répercussions pour la région, notamment en servant d'exemple positif, pour peu qu'elles soient judicieusement mises en œuvre.

10. Le succès des réformes dépend de la lutte contre la corruption, qui est l'une des pires formes de discrimination et d'exclusion et constitue une source de conflit et de violation des droits de l'homme. Elle s'oppose aux efforts tendant à consolider la bonne gouvernance et la primauté du droit. Il serait utile, à ce propos, de souligner que la lutte contre la corruption exige la conjonction de l'action de la société civile, de la sensibilisation de l'opinion publique et de l'éducation, et d'insister sur le caractère tentaculaire de la corruption dans un certain nombre de domaines et de pays. Lorsque l'on voit des soldats armés de fusils ou des policiers extorquant de l'argent aux automobilistes et aux femmes sur les marchés cesse d'interpeller la conscience publique, on ne peut s'empêcher de penser que la bataille contre la corruption est perdue. Cela peut ressembler à de la corruption mineure, pourtant cette pratique mine et en fin de compte anéantit les institutions et la crédibilité de l'État, en particulier lorsque la population renonce à tout espoir de changer la culture de gouvernance. Aussi la lutte contre la corruption devrait-elle être un élément clef des stratégies de prévention des conflits, de croissance économique et de consolidation de la paix et de la confiance.

11. Plusieurs élections importantes doivent avoir lieu en Afrique de l'Ouest en 2007, dont au moins six élections présidentielles (Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Nigéria, Sénégal et Sierra Leone) et neuf élections législatives (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo). L'organisation régulière d'élections pacifiques et crédibles est un indicateur de la consolidation de la démocratie. Mais les élections peuvent aussi engendrer violences et instabilité. C'est pourquoi il est important de créer un environnement propice à la tenue d'élections crédibles. Les propos incendiaires, les comportements intolérants, la mobilisation négative de jeunes au chômage et l'abus d'une position de pouvoir sont à proscrire. Le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance de la CEDEAO offre des directives utiles pour l'organisation d'élections transparentes, libres et équitables. En Sierra Leone, avec le soutien du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission nationale d'enregistrement des partis politiques a mis au point un code de conduite qui a été signé par les principaux partis politiques et prévoit un comité de suivi pour détecter les éventuelles violations et y répondre. L'Association sierra-léonaise des journalistes a aussi accepté et signé un code de même nature destiné à guider la conduite des médias en période électorale. Des formations aux techniques de gestion des conflits et de médiation ont été offertes aux partis politiques, aux institutions électorales, aux organes de sécurité et aux organisations de la société civile. Ces initiatives apportent d'ores et déjà une contribution positive à la consolidation de la démocratie dans le pays.

12. De nombreuses sociétés d'Afrique de l'Ouest, en particulier celles qui sortent d'un conflit, manquent des capacités de gestion nécessaires pour diriger correctement l'économie. Pourtant une saine gestion économique est la clef à la fois de la viabilité de ces États et de la consolidation durable de la paix. La communauté internationale aide plusieurs États d'Afrique de l'Ouest à se rétablir suite à un conflit en reconstruisant leur capacité administrative et de gestion nationale. Des programmes, tel le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique au Libéria, peuvent contribuer à remédier au manque de moyens et de responsabilisation associé à l'absence de mécanismes appropriés de gestion efficace et responsable.

Recommandations pour une bonne gouvernance

1. Dans les pays fragiles comme la Guinée, un engagement et une coopération accrus de la CEDEAO et de l'ONU s'imposent. La CEDEAO et la communauté internationale, dont les partenaires de développement, les institutions financières internationales et le secteur privé qui a des intérêts en Guinée, devraient conjuguer leurs efforts pour aider ce pays à passer rapidement et pacifiquement d'une situation de crise à une stabilité constructive.
2. L'ONU devrait continuer d'aider la CEDEAO et ses États membres dans leurs efforts pour améliorer les processus électoraux au moyen d'une capacité de suivi électoral régionale plus solide. Il faudrait lancer des initiatives pour renforcer l'éducation civique des partis politiques et la responsabilisation de ceux-ci, notamment en institutionnalisant les chartes et codes de conduite à l'intention des partis politiques dans les pays qui en sont dépourvus.

3. La CEDEAO et la communauté internationale, y compris les partenaires de développement et le secteur privé dans les pays où des élections sont prévues, devraient conjuguer et coordonner leurs efforts en vue de la tenue d'élections pacifiques et crédibles.
4. Il faudrait renforcer encore le Parlement de la CEDEAO, notamment par des échanges réguliers d'idées entre parlementaires régionaux quant à leur mission de contrôle dans l'action menée pour améliorer la responsabilisation, la gouvernance démocratique et le développement des pouvoirs publics. Il y va de l'efficacité du renforcement des capacités des parlements et du développement institutionnel dans les pays qui sortent d'un conflit.
5. Pour lutter contre la corruption, l'une des principales sources de conflit et de violation des droits de l'homme, et encourager la responsabilisation, les initiatives de bonne gouvernance devraient tirer parti des mécanismes de transparence et de responsabilisation existants, y compris l'Initiative de transparence des industries extractives. Il faudrait étendre à l'échelle régionale le Pacte d'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité financé à l'aide de contributions de donateurs pour lutter contre la corruption, actuellement appliqué en Sierra Leone, dans le cadre d'un programme soutenu par des donateurs, que la région dirigerait et prendrait à son compte pour perfectionner les bonnes pratiques en matière de responsabilisation et de transparence des systèmes de prestation de services publics.

B. Réforme du secteur de la sécurité

13. Le secteur de la sécurité demeure un sujet de préoccupation majeur dans beaucoup des États d'Afrique de l'Ouest. L'érosion de l'autorité politique, l'affaiblissement des institutions publiques, et l'état d'abandon des institutions militaires et autres institutions de sécurité qui en découle sont autant de facteurs d'instabilité. Le succès de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix dépend de la réforme du secteur de la sécurité. Pour autant qu'elle soit sérieusement mise en œuvre, cette réforme fournit les mécanismes nécessaires pour faire face aux menaces internes à la sécurité et contribue à réduire la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères. De la gestion et de la supervision des forces armées et de sécurité par le pouvoir civil dépendent la stabilité et la démocratie. Les principaux acteurs devraient se mettre d'accord sur ce qu'il faut entendre par réforme du secteur de la sécurité et ce qu'elle implique. Ils devraient voir dans cette réforme un processus global qui s'étend à la bonne gouvernance, à la paix, à la sécurité et au développement. La société civile de l'Afrique de l'Ouest, qui est un élément dynamique de la région, devrait être partie prenante du processus. Observateur critique elle peut jouer un rôle important dans la réforme et la gestion du secteur de la sécurité.

14. Les acteurs extérieurs qui apportent leur concours à la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest doivent accroître et harmoniser leur participation. En cas d'intervention d'acteurs multiples, une planification concertée s'impose. Ainsi, des institutions comme la Banque mondiale et l'Union européenne devraient voir dans la réforme un volet du processus global qui recouvre les stratégies de

développement économique et de lutte contre la pauvreté. La reconstitution des forces de sécurité devrait s'accompagner de l'engagement systématique des acteurs internes dont dépend le processus de réforme à long terme, en premier lieu des forces armées, de la police et des services de renseignement, ainsi que des institutions de surveillance de premier plan comme les parlements, les commissions des droits de l'homme et les commissions de lutte contre la corruption, et à la société civile.

Recommandations pour la réforme du secteur de la sécurité

1. L'ONU et les partenaires de développement devraient élargir leur définition et leur conception de la réforme du secteur de la sécurité de façon à l'inclure dans des stratégies plus larges de développement économique.
2. La formation des forces armées et de sécurité (éducation civique, enseignement des droits de l'homme et du droit humanitaire) devrait être un objectif prioritaire de la réforme du secteur de la sécurité.
3. Le Bureau du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) devrait entreprendre de larges consultations avec les gouvernements et, en particulier, les organismes de sécurité, la société civile et les partenaires de développement, pour intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les programmes de réforme du secteur de la sécurité.

C. Sanctions et embargos

15. Sanctions et embargos se sont avérés être des outils diplomatiques et politiques à même d'inciter les États et les acteurs non étatiques à mieux se conduire et à encourager un bon comportement. En Afrique de l'Ouest, les sanctions imposées par des pays à titre individuel ou des institutions multilatérales, l'Union européenne ou le Conseil de sécurité, devraient viser soit à consolider le processus de consolidation de la paix, soit à promouvoir la démocratisation et à renforcer la bonne gouvernance. Lorsqu'elles sont appliquées en temps opportun et de façon pragmatique, les sanctions peuvent aussi fournir le moyen de pression voulu pour négocier et appliquer des accords de paix. Il importe en revanche de ne pas négliger les conséquences des sanctions, surtout lorsque ce sont des populations vulnérables qui sont le plus touchées. La question est de savoir à quel moment appliquer des sanctions punitives et à quel moment recourir à des mesures incitatives. Plusieurs exemples en Afrique de l'Ouest illustrent l'importance du moment choisi, notamment lorsque des sanctions visaient ou continuent de viser à remédier à un déficit démocratique (Togo et Guinée), mais aussi dans le contexte de conflits internes (Libéria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire).

16. Pour être efficaces, les sanctions doivent être fermes et bien ciblées. Ce qui a parfois été difficile à réaliser en Afrique de l'Ouest. Dans certains cas, ce sont les populations au lieu de la classe au pouvoir qui en ont subi les conséquences. Par ailleurs, l'imposition de sanctions a été inégale parce que les acteurs extérieurs n'ont pas harmonisé leurs points de vue en matière d'application et de suivi. Ces sanctions doivent être considérées comme l'une des composantes d'une conception plus large des mesures de soutien à la paix, à la sécurité, à une gestion saine de l'économie et au respect de la primauté du droit. Une faiblesse importante des

sanctions en Afrique de l'Ouest tient à ce qu'elles ne s'appliquent pas aux activités transfrontières alors même qu'elles peuvent avoir des conséquences inattendues sur celles-ci. Les sanctions gagneraient beaucoup en efficacité si elles s'accompagnaient d'efforts tendant à renforcer la société civile ainsi que les acteurs locaux, les institutions comme les parlements et les communautés qui vivent le long des frontières et peuvent contribuer à un suivi efficace.

Recommandations concernant les sanctions et embargos

1. Les comités des sanctions de l'ONU devraient continuer de donner des directives sur les raisons susceptibles de justifier l'imposition de sanctions et sur les conditions pour le retrait des listes de sanctions.
2. Il faudrait évaluer la capacité à suivre les sanctions. Il faudrait créer un groupe de travail qui serait chargé de faire le point sur les moyens nécessaires pour suivre correctement l'application de sanctions.
3. Les sanctions imposées pour promouvoir une bonne gouvernance dans des pays qui ne semblent pas en subir les conséquences devraient être étudiées à fond et des solutions de remplacement trouvées le cas échéant.

D. Administration de la justice en période de transition

17. L'administration de la justice est un élément clef de la reconstruction et de la réconciliation après conflit. Des mécanismes de justice de plus en plus novateurs, combinant méthodes traditionnelles et internationales, de caractère judiciaire et non-judiciaire, voient le jour en Afrique de l'Ouest. Les mécanismes provisoires mis en place en Afrique de l'Ouest comprennent notamment la Commission vérité et réconciliation au Libéria et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Ces mécanismes ne devraient pas limiter leur mandat aux violations des droits de l'homme, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. À cet égard, la Commission vérité et réconciliation au Libéria, qui est amenée à connaître des crimes économiques aussi bien que des violations des droits de l'homme, ainsi qu'à faire des recommandations en vue de l'ouverture de poursuites, représente une innovation importante. Sur le plan de l'administration de la justice en période de transition et de la réconciliation nationale, le Ghana donne l'exemple d'une autre innovation majeure. La Commission vérité et réconciliation y a été créée non pas comme un mécanisme après conflit mais dans le cadre de la volonté nationale de panser les plaies du passé et de consolider la paix et la réconciliation à travers le pays.

18. Il faut bien choisir le moment où adopter et enchaîner des mesures de justice provisoires, surtout dans les situations après conflit qui peuvent être instables ou lorsque des négociations de paix sont en cours. Les mécanismes créés au Ghana et au Libéria ont produit des rapports importants et tenu d'innombrables audiences. Il est urgent de remédier aux faiblesses du suivi, y compris le manque de moyens pour mettre en œuvre leurs recommandations si l'on veut que ces mécanismes donnent les résultats attendus. Il est aussi important, et préférable, que les mécanismes provisoires d'administration de la justice soient adaptés aux particularités locales et découlent de systèmes traditionnels et de mécanismes locaux de réconciliation et de rétablissement de la cohésion sociale.

Recommandations pour l'administration de la justice en période de transition

1. Pour renforcer l'administration de la justice en période de transition, il faudrait intégrer les méthodes de réconciliation traditionnelles aux processus de consolidation de la paix.
2. Le BRSAO, de concert avec les acteurs pertinents et la CEDEAO, devrait recueillir des informations sur les expériences de justice transitoire en cours en Afrique de l'Ouest, pour consolider la justice et la paix grâce aux enseignements tirés et à de meilleures pratiques.
3. Les missions des Nations Unies devraient avoir pour tâche de faciliter, le cas échéant, l'application des recommandations faites au cours du processus de justice transitoire.
4. Les donateurs devraient être encouragés à financer les systèmes de justice dans la sous-région et à appuyer les initiatives.

E. Questions humanitaires

19. La situation humanitaire en Afrique de l'Ouest s'est dans son ensemble améliorée ces dernières années, mais il reste des niveaux inacceptables de détresse et de souffrance humaines. La mauvaise gouvernance, l'insécurité alimentaire, les déplacements forcés de population et la situation des réfugiés de longue date, les inondations et les épidémies continuent de menacer la sécurité humaine. La diversité et le caractère transnational de ces difficultés en accroissent la complexité. Pour y remédier, il faut une solide coordination régionale et une collaboration forte entre les institutions humanitaires et des contacts spécifiques avec les autres acteurs qui participent au développement, au règlement des conflits et aux activités après conflit. En Afrique de l'Ouest, l'ONU et la communauté humanitaire au sens large ont mis au point une action coordonnée à l'échelle du système, ciblée sur la région, qui s'attaque aux problèmes humanitaires transfrontières et repère les besoins en sécurité humaine non satisfaits qui risquent de déboucher sur des crises humanitaires. Il y a lieu de faire état de l'engagement croissant et de la participation par anticipation des institutions, donateurs et structures gouvernementales aux appels globaux pour financer les causes humanitaires en Afrique de l'Ouest. Les intervenants humanitaires sont parvenus à un accord stratégique sur trois questions humanitaires transnationales prioritaires auxquelles il est indispensable de répondre dans les années à venir : sécurité alimentaire et nutrition au Sahel, réponse rapide aux crises sanitaires, protection et mouvements de population. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) travaille actuellement avec la CEDEAO à la mise en œuvre et à l'exécution du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, dans le contexte de la protection des réfugiés et autres personnes relevant de sa compétence et de l'intégration sur place de groupes résiduels de réfugiés au titre de l'objectif régional/mondial d'intégration et de développement économique de l'Afrique de l'Ouest. Cette initiative suppose aussi de traiter de la question des migrations et des déplacements (réfugiés, personnes déplacées dans leur propre pays et mouvements transfrontières).

20. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continue de faciliter la coordination des activités humanitaires à l'échelon régional en se fondant sur les principes du Comité permanent interorganisations pour assurer une orientation générale et des directives techniques aux groupes de travail ad hoc, aux équipes de pays des Nations Unies et à des partenaires extérieurs au système des Nations Unies. Il consacre une attention particulière à l'élaboration de plans d'urgence pour répondre aux menaces nationales et sous-régionales, notamment pour faire face à la grippe aviaire et humaine. Il poursuit ses consultations et la coordination avec la CEDEAO et le Comité intergouvernemental de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) au niveau stratégique dans les domaines de la gestion des crises et du renforcement des capacités.

21. Il est de plus en plus nécessaire, pour résoudre les problèmes d'ordre humanitaire, de mieux relier sécurité humaine, développement et aide humanitaire en Afrique de l'Ouest. En plus de sauver des vies et de s'attaquer à la souffrance humaine, ceux qui mènent des opérations d'aide d'urgence devraient ne pas méconnaître les causes de ces situations qui vont souvent de pair avec la détérioration régulière des moyens de subsistance dans les zones rurales, associée à une mauvaise gouvernance et, le cas échéant, y remédier. L'aptitude des États Membres à répondre efficacement aux catastrophes dépend de leurs capacités de réaction internes, civiles ou non, et de leur aptitude à déployer rapidement ces mécanismes de réaction en cas d'urgence avant l'arrivée de l'aide extérieure. Une composante critique de cette capacité de réaction interne réside dans un contingent d'experts civils qualifiés, y compris de volontaires, dans les domaines multidisciplinaires pertinents de la gestion de l'aide humanitaire, en poste sur place dans les États Membres et à même d'être déployés rapidement, soit seuls, soit au côté de forces de sécurité et d'organismes humanitaires en situation d'urgence.

22. Une méthode clef de répondre aux problèmes humanitaires consistera à cultiver l'esprit du volontariat, particulièrement dans la société civile au niveau local, et à soutenir la mise au point d'une coopération civile-militaire efficace pour la gestion des situations d'urgence. L'existence de ce type de capacités dans les États Membres facilitera la coordination sous-régionale des interventions. L'Équipe d'intervention d'urgence de la CEDEAO, qui participera au déploiement des éléments civils au côté des missions d'intervention d'urgence et de maintien de la paix, contribuera pour beaucoup à la réalisation de ces objectifs. Elle servira à développer les capacités des personnes qui interviennent les premières en cas d'urgence (services de pompiers, de police, de l'armée et services médicaux) au niveau national. Elle sera aussi au départ de la planification des interventions d'urgence au niveau national et de la coordination de la réaction sous-régionale, en particulier pour la gestion transfrontière des situations d'urgence. Cette politique générale contribuera au renforcement de l'Équipe et à son intégration dans les opérations de la CEDEAO tant d'intervention en cas de catastrophes que de soutien de la paix.

Recommandations sur les questions humanitaires

1. L'ONU, en collaboration avec la CEDAO, les gouvernements, les partenaires de développement et les organismes issus de la société civile, devrait poursuivre ses consultations en vue d'une synergie accrue entre réaction à court terme et effort à long terme pour remédier aux causes essentielles de la vulnérabilité en Afrique de l'Ouest. Il faudrait accorder

une attention particulière à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans la région du Sahel, la plus vulnérable.

2. Il faudrait mettre au point les moyens de réagir aux catastrophes au niveau sous-régional, en perfectionnant notamment l'Équipe d'intervention d'urgence, dans le cadre du mécanisme sous-régional de gestion des catastrophes.
3. Il faudrait coordonner et soutenir la révision des plans sous-régionaux de préparation et d'intervention d'urgence pour les grandes catastrophes et les mettre à l'essai.
4. L'ONU devrait encourager la protection des civils dans les situations de conflit et le renforcement des mécanismes de soutien du rétablissement après conflit, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de la stratégie intégrée de stabilisation des frontières formulée par le BRSAO et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en collaboration avec la CEDEAO.

F. Activités illicites et criminalité organisée transfrontières

23. Le développement rapide de la criminalité organisée transfrontière est de plus en plus préoccupant en Afrique de l'Ouest. Les activités et le trafic illicites prennent bien des formes, notamment le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains, l'escroquerie par l'Internet, l'introduction clandestine de migrants, la contrebande de diamants et d'autres ressources naturelles, la contrefaçon, la contrebande de cigarettes, la fabrication illégale d'armes à feu, le trafic d'armes à feu et le vol à main armée, ainsi que le vol et la contrebande de pétrole brut. Ces agissements remettent en cause l'autorité de l'État, notamment sa capacité de faire régner l'ordre public, et peuvent entraîner de terribles tragédies nationales, comme en témoignent les affaires récentes de contrebande de pétrole au Nigéria ou le drame des migrants clandestins qui trouvent la mort en tentant de rejoindre l'Europe. Bien des institutions publiques d'Afrique de l'Ouest sont considérablement affaiblies par la crise économique et la guerre civile, situation qui alimente la corruption et le non-droit qui font le lit de la criminalité organisée. Le lien entre la lutte contre les activités illicites et la réforme du secteur de la sécurité, en particulier du système judiciaire et de la police, devrait retenir l'attention en priorité.

24. Parmi les activités illicites constatées en Afrique de l'Ouest, le trafic de stupéfiants prend de plus en plus d'importance. Peu à peu, l'Afrique de l'Ouest devient un point de transit essentiel pour les stupéfiants destinés aux marchés de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest et risque de sombrer elle-même dans la toxicomanie. Bien qu'il soit difficile de collecter des informations fiables sur des pratiques occultes pour la plupart, les liens entre la criminalité organisée et le financement du terrorisme devraient être analysés et la vulnérabilité de la région évaluée. Il conviendrait que cette analyse soit entreprise par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans le cadre de l'important travail qu'il mène dans la sous-région.

Recommandations sur les activités illicites et la criminalité organisée transfrontières

1. Les partenaires du développement et les institutions financières internationales devraient envisager d'inclure une composante prévention du crime et justice pénale dans leurs politiques d'aide au développement.
2. La CEDEAO et ses États membres devraient évaluer, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires internationaux, l'ampleur de la criminalité dans la région et participer activement à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies de prévention du crime, en application de la résolution 1984/48 du Conseil économique et social en date du 25 mai 1984.
3. La CEDEAO et ses États membres devraient évaluer les effets de la criminalité sur les victimes en procédant à des enquêtes sur la victimisation obéissant à des normes et principes directeurs internationaux.
4. Avec l'appui technique des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest devraient être soutenus dans les efforts qu'ils accomplissent pour renforcer leur législation et leur capacité de maintien de l'ordre.

G. Urbanisation rapide, chômage massif des jeunes et migration clandestine

25. Ensemble, l'urbanisation rapide, la croissance de la population et le chômage massif des jeunes continuent de représenter un problème important et de menacer la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest. En moyenne, 42 % de la population actuelle des pays concernés, soit 270 millions de personnes, vivent dans les villes qui occupent moins de 10 % de la superficie de la sous-région. Cet exode rural ne s'est pas accompagné d'une croissance et d'un développement socioéconomiques importants ou de la création d'emplois. La dégradation de l'environnement, la faiblesse des investissements dans l'agriculture et de la productivité agricole dans les zones rurales, outre la forte croissance de la population, restent un souci majeur.

26. Plus de 60 % de la population d'Afrique de l'Ouest a moins de 30 ans. Les jeunes sont donc très nombreux et la grande majorité d'entre eux sont au chômage. Des conflits qui durent et une mauvaise gouvernance sont des facteurs importants de dégradation économique et donc de chômage massif des jeunes dans la sous-région. En outre, les jeunes sans travail sont une proie facile pour les recruteurs des milices, qui alimentent la violence, et donc une menace sérieuse pour la paix et la sécurité. Depuis 15 ans, la guerre est le principal « employeur » de la grande majorité des jeunes d'Afrique de l'Ouest. La mise en œuvre inachevée et tardive des programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration exacerbe la question du chômage endémique et potentiellement dangereux des jeunes.

27. L'explosion du nombre de migrants clandestins est une autre conséquence importante du chômage massif et chronique des jeunes en Afrique de l'Ouest. Sans emploi et sans perspectives d'avenir, des jeunes de la sous-région risquent chaque jour leur vie en tentant de traverser l'océan à bord d'embarcations rudimentaires et

fragiles quand ils ne se lancent pas à pied dans le désert, attirés par le mythe d'un « Eldorado » européen. En 2006, plus de 31 000 jeunes ont quitté l'Afrique de l'Ouest à destination de l'Europe. Ce chiffre, le plus élevé jamais enregistré, ne comprend pas tous ceux qui ont perdu la vie ou « disparu » en haute mer ou dans le désert. Le chômage des jeunes, en particulier, constitue un sérieux facteur de risque dans les pays qui sortent d'un conflit comme le Libéria et la Sierra Leone. Dans le cas de la Sierra Leone, ce chômage est l'une des raisons prioritaires de l'attention que la Commission de consolidation de la paix porte au pays.

**Recommandations concernant l'urbanisation rapide,
le chômage massif des jeunes et les migrations clandestines**

1. Les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement devraient s'engager à examiner de plus près les conséquences de l'exode rapide vers les villes en Afrique de l'Ouest et élaborer des stratégies régionales et nationales pour y faire face, compte tenu de la question du chômage massif des jeunes dans les villes et des risques importants de violence, de migration clandestine et d'activités illicites qui en découlent.
2. Le Bureau du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) devrait procéder à une étude des migrations clandestines, assortie de recommandations reposant sur une stratégie sous-régionale de lutte contre ce phénomène.
3. En collaboration avec d'autres partenaires [Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)], le BRSAO devrait encourager et aider les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest à axer leurs efforts sur des projets générateurs d'emplois dans le secteur rural et les petites et moyennes entreprises. Il devrait établir un rapport sur l'urbanisation et l'insécurité en Afrique de l'Ouest, assorti de recommandations, pour contribuer à sensibiliser le public, aux échelons national et sous régional, aux questions d'urbanisation et de sécurité.
4. Avec l'aide de la communauté internationale, les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest devraient renforcer leurs politiques de décentralisation, dans le but de s'attaquer au problème de la croissance rapide des villes et de réduire l'écart entre les grandes villes surpeuplées et les zones rurales dépeuplées.

III. Recommandations visant à renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies

28. La coopération entre les missions des Nations Unies dans la sous-région est sans cesse renforcée. Elle comprend le partage d'informations et de ressources, le contrôle conjoint des mouvements transfrontières et l'échange des enseignements tirés et des pratiques optimales. Les responsables des missions de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest se rencontrent régulièrement à trois niveaux : au niveau politique, avec le Représentant spécial du Secrétaire général; au niveau militaire,

avec les commandants des différentes forces; et au niveau des experts, avec des spécialistes de différents domaines, comme les droits de l'homme, l'égalité des sexes, les programmes de démobilisation, désarmement et réintégration et la réforme du secteur de la sécurité.

29. Les réunions de mes représentants spéciaux dans la sous-région, qui sont présidées par mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, sont l'occasion pour tous de débattre de questions transfrontières en vue d'élaborer les stratégies intégrées et régionales les plus adaptées au règlement de ces problèmes. Au niveau militaire, les commandants des missions de maintien de la paix, avec le Conseiller militaire du BRSAO, se réunissent régulièrement pour échanger informations et données d'expérience. Grâce à la coordination et à l'appui de la cellule d'analyse conjointe de la mission, l'information est partagée et analysée rapidement, ce qui renforce les capacités des services de renseignement des États concernés. Les réunions de spécialistes visent à créer des réseaux transfrontières dans des domaines précis, comme les droits de l'homme, l'égalité des sexes et les programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration, et sont ouvertes à des collègues d'autres organismes et institutions, dont le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le HCR, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'ONUDC, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le PNUD et la Banque mondiale, ainsi qu'à des représentants d'organisations régionales, comme la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano.

30. La coopération entre la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le BINUSIL a porté essentiellement sur les zones d'opérations militaires pour renforcer la sécurité le long des frontières de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Sierra Leone. La MINUL et l'ONUCI ont continué de patrouiller en parallèle le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. Des patrouilles conjointes ont également lieu le long de la frontière entre la Sierra Leone et le Libéria, en étroite coopération avec le BINUSIL, la MINUL et les forces de sécurité sierra-léonaises. Il y a en outre des patrouilles parallèles le long de la frontière entre le Libéria et la Guinée, en étroite collaboration avec les forces de sécurité guinéennes. Pour renforcer la collaboration grâce à l'échange rapide d'informations dans les divers secteurs, la MINUL et l'ONUCI ont mis en place des réseaux de communication intermissions qui relient des secteurs adjacents dans les zones frontières.

31. La coopération entre entités des Nations Unies en Afrique de l'Ouest ne se borne pas aux missions de maintien de la paix. Les institutions spécialisées participent aussi activement à la collaboration transfrontière. Les équipes de pays des Nations Unies dans les pays membres de l'Union du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire se réunissent régulièrement pour coordonner leurs efforts en vue de venir à bout des difficultés auxquelles se heurtent les pays concernés. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD, avec le soutien du Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour les gripes aviaire et humaine, ont établi à Dakar un programme régional pour l'Afrique de l'Ouest dans le but d'appuyer et de coordonner les activités menées dans des secteurs autres que la santé en prévision de pandémies. Cette initiative aidera à créer une capacité de surveillance et de repérage, à renforcer l'aptitude à mettre en œuvre rapidement des mesures prioritaires et à assurer une bonne communication sur les risques. L'UNICEF et d'autres organisations qui luttent contre l'utilisation d'enfants dans les

conflits armés ont mis en place un système interorganisations de gestion de l'information ciblé sur les zones frontalières à risque dans les pays membres de l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone) et en Côte d'Ivoire. Elles aident à repérer les cas de violation des droits de l'enfant, soutiennent des programmes d'aide et sont en train d'élaborer des principes directeurs interinstitutions sur des questions comme la violence sexiste et les mesures minimales à prendre pour répondre aux besoins psychosociaux des enfants touchés par les conflits armés. En collaboration avec des organismes de protection de l'enfance, l'UNICEF et le HCR ont identifié des solutions durables pour quelque 350 enfants sierra-léonais en Guinée qui sont séparés de leurs familles et pour lesquels le processus de recherche de la famille et de réunification n'a pas abouti. Si besoin est, le statut juridique de ces enfants, qui ont choisi d'être réintégrés localement en Guinée, devrait être réglé par le Gouvernement guinéen. L'UNICEF et les organismes de protection de l'enfance partenaires ont renforcé leur présence le long des zones frontalières en Guinée, au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, et mis en place un mécanisme de surveillance pour contrôler les mouvements d'enfants afin de signaler les violations des droits de l'enfant et d'y remédier.

32. Tout en renforçant la coopération intermissions et interorganisations, les Nations Unies intensifient leur collaboration avec les organisations régionales, notamment avec la CEDEAO. Bien des entités des Nations Unies en Afrique de l'Ouest ont signé un mémorandum d'accord avec elle. Ce document énonce les principes, conditions et lignes directrices d'une collaboration efficace et mutuellement enrichissante entre l'organisation régionale et le système des Nations Unies. De même, le BINUSIL et la CEDEAO ont élaboré un programme de travail global dans le cadre duquel ils travaillent conjointement à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et transfrontière. Il est important que la société civile et le secteur privé participent activement à la mise en œuvre de ces activités.

33. L'aide juridique spécialisée, comme celle que l'ONUDC apporte au secrétariat de la CEDEAO pour lui permettre d'affiner la nouvelle convention sur le contrôle des armes légères et le Protocole de 2001 relatif aux armes à feu, dans le combat essentiel contre le trafic de stupéfiants, revêt une très grande importance et devrait être encouragée. L'UNESCO apporte une contribution non négligeable au renforcement d'une culture de la paix en Afrique de l'Ouest, notamment en appuyant des activités multidisciplinaires de recherche, d'enseignement et de sensibilisation dans les domaines des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la démocratie et en facilitant l'intégration de programmes d'éducation dans les domaines de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme dans les programmes scolaires des pays membres de la CEDEAO.

34. Le Bassin du fleuve Mano est actuellement la zone la plus instable d'Afrique de l'Ouest. La violence transfrontière et les mouvements transfrontières d'armes, de combattants, de stupéfiants et de ressources naturelles de contrebande y restent des questions très préoccupantes. Il faudrait renforcer la coopération entre institutions et autres parties prenantes pour faire face à ces problèmes d'une manière intégrée et en collaboration. Les questions de paix et de sécurité transfrontières dans le bassin du fleuve Mano doivent être abordées dans le cadre d'une stratégie intégrée qui favorise les synergies. L'étroite collaboration entre le BINUSIL, le HCR, le PNUD et le Gouvernement guinéen a permis l'organisation de la première conférence sous-régionale sur la coopération transfrontière, la réforme du secteur de la sécurité,

l'instauration d'un climat de confiance, la consolidation de la paix et la prévention des conflits dans le bassin du fleuve Mano. La Guinée a présenté à la conférence un projet de pacte sur les relations de bon voisinage, la stabilité et la solidarité entre les États et les peuples du bassin, auxquels il a été proposé d'ajouter la Côte d'Ivoire. Ce projet de pacte, qui sera soumis aux dirigeants des pays membres de l'Union du fleuve Mano, est une mesure de confiance importante qui devrait être rendue effective et opérationnelle dès que possible. Tirant les leçons de l'expérience, les équipes de pays des Nations Unies dans les pays du bassin du fleuve Mano (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone) ont renforcé leur collaboration transfrontière pour mieux s'attaquer aux problèmes interdépendants de la paix et de la sécurité, ainsi qu'aux problèmes de développement socioéconomique dans la région.

**Recommandations pour le renforcement de la coopération
entre les organismes des Nations Unies**

1. Les responsables des opérations de paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest devraient se réunir régulièrement pour assurer le suivi de l'application des résolutions du Conseil de sécurité et des rapports pertinents de l'ONU; il faudrait renforcer le rôle du BRSAO en tant que mécanisme facilitant l'organisation de ces réunions.
2. Le BRSAO devrait envisager d'organiser une réunion des pays membres du Conseil de sécurité à Dakar, pour aider à promouvoir une coopération plus étroite dans la région.
3. Les spécialistes des opérations de paix des Nations Unies devraient se réunir plus fréquemment et plus systématiquement pour assurer un bon suivi et renforcer la capacité des États de la région de faire face aux problèmes clefs qui se posent dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, en particulier à ceux qui sont liés à l'égalité des sexes, aux droits de l'homme, à la protection de l'enfance et à la prolifération des armes de petit calibre.

**IV. Recommandations visant à renforcer les capacités
de la CEDEAO : programme concernant la paix
et la sécurité transfrontières**

35. La CEDEAO joue un rôle de plus en plus important dans le suivi des questions transfrontières dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. En même temps, elle a pris l'initiative d'un train de réformes institutionnelles visant à faciliter une intégration régionale plus étroite entre pays d'Afrique de l'Ouest et à rendre plus efficace le règlement des problèmes transfrontières en coopération. Un certain nombre d'institutions nouvelles ont également été créées dans la sous-région dans le but de faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, de manière plus rationnelle et plus efficace, tout en favorisant l'intégration et la prospérité régionales. Il importe de renforcer les capacités de ces institutions pour qu'elles fonctionnent bien.

36. La création de capacités devrait être étendue à cette question des plus urgentes qu'est la lutte contre la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères.

Les dirigeants des pays d'Afrique de l'Ouest ont fait preuve d'une volonté politique ferme en combattant cette prolifération. La transformation du Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest en un instrument juridique contraignant en est une manifestation concrète. La nouvelle Convention de la CEDEAO sur les armes de petit calibre et les armes légères, leurs munitions et autres matériels connexes est un instrument novateur qui contribuera encore plus à l'instauration d'un climat de paix et de sécurité dans la sous-région. J'appelle les membres de la communauté internationale, y compris les fabricants d'armes et les courtiers en armes, à lui apporter leur soutien, conformément aux dispositions de la résolution 1467 (2003) du Conseil de sécurité sur la question.

**Recommandations relatives au programme de la CEDEAO
concernant la paix et la sécurité transfrontières**

1. L'ONU devrait appuyer les initiatives que prend la CEDEAO pour promouvoir la coopération régionale dans la lutte contre la corruption, en particulier par la ratification et l'application des instruments juridiques pertinents.
2. Les États membres de la CEDEAO et les institutions sous-régionales concernées devraient mobiliser tous les acteurs nationaux et rendre prioritaire l'allocation de ressources nationales aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action 2006-2010 sur le renforcement de l'état de droit et des systèmes de justice pénale en Afrique approuvé à Abuja en septembre 2005, que le Conseil économique et social a fait sien dans sa résolution 2006/21 du 27 juillet 2006.
3. Le BRSAO devrait soutenir les initiatives prises par la CEDEAO pour faire face aux problèmes communs que sont les migrations, la promotion des institutions de défense des droits de l'homme et l'élaboration de stratégies sous-régionales propres à mieux défendre et protéger les droits de l'homme.

V. Observations

37. Les progrès accomplis en Afrique de l'Ouest dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'état de droit sont encourageants. Une collaboration plus étroite entre entités des Nations Unies dans la sous-région, y compris les missions politiques et de maintien de la paix, a renforcé la capacité de l'Organisation de faire face aux problèmes qui s'y posent. En fait, le règlement de la plupart des questions cruciales de sécurité en Afrique de l'Ouest ne relève pas de la capacité et de la compétence d'une seule institution. Une collaboration permanente à l'intérieur des frontières et transfrontière ainsi que des stratégies qui donnent la priorité à des initiatives intégrées sont la clef d'une action efficace. Les réunions régulières de mes représentants spéciaux en Afrique de l'Ouest ont contribué à identifier les grandes questions transfrontières auxquelles il faut s'attaquer en priorité.

1. La prévention de la violence et le maintien de la paix sont la responsabilité première des États souverains. L'ONU et la communauté internationale doivent être solidaires des efforts accomplis localement. Il est donc encourageant de voir que la CEDEAO s'emploie à modifier et adapter son mandat, sa mission et ses capacités,

compte tenu des exigences et des besoins d'une situation qui évolue sur le plan de la sécurité. Renforcer la capacité de la CEDEAO est une tâche importante et urgente. Il est essentiel que la collaboration se poursuive entre l'organisation régionale et le BRSAO.

38. Une bonne gouvernance est la clef de la paix, de la sécurité et du développement durable. L'Afrique de l'Ouest a beaucoup souffert par le passé d'un déficit de bonne gouvernance. Aujourd'hui, un certain nombre de pays de la sous-région ont progressé sensiblement vers l'état de droit. Le soutien que l'ONU apporte à ces efforts doit être encore renforcé. Le chômage de masse des jeunes et la tragédie qu'il entraîne, celle d'hommes jeunes en bonne santé qui risquent leur vie en entreprenant le dangereux voyage par la mer ou à travers le Sahara en quête d'une vie meilleure, exigent des mesures d'urgence. Le trafic des ressources naturelles, notamment des diamants et du bois, est étroitement lié aux questions de gouvernance. Le nombre croissant d'États d'Afrique de l'Ouest qui font partie de mécanismes internationaux visant à assurer la transparence des activités de l'industrie extractive est encourageant. Les États qui n'ont pas encore adhéré à ces instruments doivent être incités à le faire.

39. La réforme du secteur de la sécurité, notamment l'établissement de bonnes relations entre civils et militaires est au cœur d'une bonne gouvernance. La mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue en Afrique de l'Ouest du 26 juin au 5 juillet 2003 a noté ce qui se suit dans son rapport (voir S/2003/688) : « pour chacun des pays qui ont constitué ces dernières années une source d'instabilité dans la sous-région, la question de la réforme du secteur de la sécurité revêt une importance capitale ». Cette réforme demeure un élément vital pour une paix durable en Afrique de l'Ouest. Dans une déclaration de son président (voir S/PRST/2007/3), le Conseil de sécurité a réaffirmé récemment qu'il importait au plus haut point de réformer le secteur de la sécurité au lendemain de conflits si l'on voulait consolider la paix et la stabilité, favoriser l'état de droit et la bonne gouvernance et prévenir le retour des conflits. L'avantage comparatif de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité a été extrêmement précieux aux pays d'Afrique de l'Ouest qui sortent d'un conflit.

40. La réforme du secteur de la sécurité est un processus assez onéreux qui exige un soutien considérable de la part de la communauté internationale. Le BRSAO apporte son concours à l'action menée pour élaborer une stratégie régionale globale et cohérente dans ce domaine. En outre, je suis particulièrement heureux que la réunion sur la réforme du secteur de la sécurité en tant qu'instrument de prévention des conflits, coordonnée par le BRSAO en partenariat avec le Gouvernement guinéen et l'équipe de pays des Nations Unies et tenue à Conakry les 16 et 17 novembre 2006, ait adopté un projet de pacte sur les relations de bon voisinage, la stabilité et la solidarité entre les États et les peuples du bassin du fleuve Mano. Lorsqu'il aura été adopté, comme le recommandent les autorités de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, ce pacte renforcera la confiance entre ces pays et permettra une gestion efficace des questions de sécurité transfrontières.

41. Le vif intérêt que le Conseil de sécurité ne cesse de porter aux questions transfrontières en Afrique de l'Ouest est crucial pour la sous-région. J'ai l'espoir que l'Afrique de l'Ouest continuera de bénéficier du soutien indispensable du Conseil en vue de consolider encore plus les acquis dans le domaine de la paix et de la sécurité.